

### **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le mardi trois décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 29/11/2019 se sont réunis salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Présents : Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Daniel BOTTREAU, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques GAZAVE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ.

Absents avec pouvoir : Romain AUDEÇON donne pouvoir à Denis SALLÉ, Emeline BÉNÉTEAU donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE, Nicole MARCHESE donne pouvoir à Colette AZÉ.

Absents : Sébastien BOUGEARD, Julien MARIE, Éric TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques GAZAVE.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer un dossier de demande de DETR 2020 auprès de Mme la Préfète pour la tranche 4 de l'aménagement du centre-bourg (1 abstention).
- **ACCEPTE** de participer aux frais de scolarité d'un enfant sur la commune de Chinon pour l'année 2018-2019 pour un montant de 1 045.38 euros.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 euros à la MFR d'Azay-le-Rideau pour l'année scolaire 2019-2020.
- **ACCEPTE** l'application des charges locatives.
- **ADOPTE** la durée d'amortissement de 5 ans pour une étude non suivie de réalisation.
- **ACCEPTE** les propositions de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché public d'assurances.
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de Touraine Vallée de l'Indre.
- **ADOPTE** les modifications des statuts du S.I.E.I.L..
- **DONNE un avis FAVORABLE** à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation déposée par le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre pour les travaux de restauration de rivières du bassin de l'Indre Aval et ses affluents.
- **VALIDE** le principe de prévoir une enveloppe d'un montant de 400 euros pour la promotion 2020 du camping.
- **ATTRIBUE** un bon d'achat de 35 euros dans les commerces de la commune à chaque agent communal comme chaque année.
- **SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la CCTVI pour l'installation du city-stade.

#### **Informations et questions diverses**

- Vœux du maire le 19 janvier 2020 à 11 heures à la salle des fêtes.
- Installation d'un ordinateur accessible au public à la mairie.
- Rapport d'activité PNR mis à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h05.

Affiché le 06/12/2019 Transmis à la préfecture le 06/12/2019
---